

LETTRÉ OUVERTE À MONSIEUR PIERRE ARCAND, MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, FAISANT SUITE AUX EXPOSÉS ET ÉCHANGES DU 15 JUIN 2015 SUR LA NOUVELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Le 14 juillet 2015

Monsieur le Ministre,

Après avoir écouté sur le web la plupart des exposés et échanges des experts réunis à Québec le 15 juin 2015, je vous sou mets, en vrac, quelques éléments de réflexion avec, comme toile de fond, la conclusion du GIEC selon laquelle la température des surfaces terrestre et océanique a crû globalement de près de 1° C depuis le début du XXe siècle et que, si rien n'est fait, une augmentation de 5-6° C est à prévoir d'ici la fin du siècle.

1. Où en sommes-nous dans l'élaboration de la nouvelle politique énergétique du Québec

Au cours de la séance de consultation en soirée, Mme Luce Asselin, sous-ministre associée à l'énergie au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, a bien expliqué que la nouvelle politique énergétique du Québec n'était pas encore écrite ("pas une ligne") et que tous les avis soumis depuis 2013 seraient pris en compte. Voilà qui est rassurant et à ce sujet j'inviterais les responsables de votre ministère à réexaminer, entre autres, le rapport que MM. Mousseau et Lanoue ont présenté à la ministre des Ressources naturelles en janvier 2014. Au besoin, il ne faudrait pas hésiter à refaire appel à leurs services pour obtenir les éclaircissements nécessaires. À mon avis, le rapport de MM. Mousseau et Lanoue jette un regard plus vaste, plus nuancé et plus impartial sur la situation du Québec que celui présenté par les invités experts qui, pour la plupart, étaient des personnes venant de l'industrie pétrolière ou à tout le moins très favorables à cette industrie.

2. Les projets qui sont développés uniquement pour alimenter le marché de l'exportation

Le projet Énergie Est, s'il se réalise, ne fera pas partie intégrante de la politique énergétique du Québec dans la mesure où il servira uniquement, ou presque, à alimenter le marché de l'exportation. On pourrait dire la même chose pour l'augmentation que l'on connaît déjà du transport de pétrole par trains et par navires entre Montréal/ Sorel-Tracy et divers pays étrangers. Il n'en reste pas moins que ces projets et développements récents ajoutent un risque sans précédent « d'accident pétrolier » dans le paysage québécois. À mon avis, cette augmentation de risque n'est pas acceptable même si l'on considère les bénéfiques, par ailleurs minimes, qui pourraient en résulter. Certains prétendent que le Québec n'a pas de pouvoirs sur ces projets (ou réalités) puisqu'ils sont de compétence fédérale. Compte tenu de l'importance des enjeux en question, il est inconcevable que le gouvernement du Québec soit absent du processus de décision entourant ces projets. Le Québec devrait, au contraire, avoir un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Si le partage actuel des responsabilités entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ne permet pas au Québec de jouer pleinement ce rôle, il devrait, à tout le moins, utiliser tous les pouvoirs dont il dispose pour imposer son point de vue en matière d'environnement et de défense des intérêts de ses citoyens.

3. Obligation d'exploiter les ressources pétrolières de l'Alberta

Certains des experts présents à la table ronde, en particulier M. Matthew Foss (Ministère de l'énergie de l'Alberta), semblent être d'avis que nous avons le **devoir** d'exploiter les ressources pétrolières provenant des sables bitumineux de l'Alberta car le Canada compte parmi les quelques pays qui sont exportateurs de pétrole et que cette activité constitue l'un des moteurs importants de notre économie. Je ne partage pas cette opinion. Comme nous le savons tous, l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta cause une augmentation très considérable de GES. Il y a donc une contradiction évidente entre la reconnaissance par le Québec de l'urgence de réduire les émissions de GES (les cibles ambitieuses qu'il vient d'annoncer en sont la preuve) et l'appui qu'il donne à la croissance de l'exploitation des sables bitumineux. De plus, selon les évaluations les

plus fiables dont nous disposons, les ressources pétrolières de la planète sont limitées (fin du siècle ?). Dans la mesure du possible il semblerait plus logique de restreindre leur utilisation comme combustible afin qu'elles demeurent disponibles pour la fabrication de la multitude de produits nécessitant leur utilisation.

4. Une observation portant sur le projet Keystone XL

Monsieur David Knapp (Energy Intelligence Group, New York) a fourni un large éclairage sur plusieurs aspects du débat. On se demande toutefois pourquoi il a cru nécessaire de s'excuser auprès des Canadiens pour le « fiasco » Keystone XL. Pourquoi considère-t-il Keystone XL comme un fiasco ? Il aurait été beaucoup plus instructif de connaître son avis concernant les considérations reliées aux risques et à l'environnement qui ont incité le président Obama à opposer son veto à ce projet. Si nous disposions de cette information nous pourrions vérifier si ces enjeux sont tout aussi pertinents dans le cas du projet Énergie Est. Les responsables de votre ministère sont peut-être très bien renseignés à ce sujet. Sinon, il serait utile d'obtenir l'information nécessaire auprès de vos collègues américains.

5. Un conseil de prudence à retenir

Les remarques de M. Philip Andrews-Speed (Université nationale de Singapour) ont fait un peu contrepoids aux remarques de la plupart des autres conférenciers. En bref, M. Andrews-Speed a indiqué qu'après avoir pris connaissance de la documentation que le ministère lui avait fournie, il n'était pas convaincu du bien-fondé des intentions du Québec quant à son avenir énergétique. Son propos se résume à peu près à ceci : « Vous avez un beau territoire – pourquoi risquer de le saccager ». Il a aussi comparé l'exploitation des gaz de schiste à une armée d'occupation qui débarque sur un territoire. Finalement, il a offert cette mise en garde au sujet du danger de prendre des décisions trop hâtives : « Allez-y doucement, et même une fois que vous aurez établi les grandes lignes de votre politique énergétique, demandez-vous à nouveau : est-ce bien cela que nous voulons faire ? ». Ces conseils me semblent des plus judicieux.

6. Le rôle des organismes de réglementation

Plusieurs des experts présents (entre autres M. Jim Ellis) ont souligné l'importance des organismes de réglementation. En Alberta, le « Alberta Energy Regulator » existe depuis 75 ans. Il s'agit donc d'une longue expérience dans le domaine de la réglementation de l'industrie pétrolière. La situation du Québec dans ce domaine est très différente. Elle est sans doute plus complexe aussi étant donné que la réglementation est une responsabilité provinciale pour certaines installations ou pour certains aspects, et de responsabilité fédérale pour d'autres. L'arrimage entre ces deux « régulateurs » n'est pas nécessairement simple. Raison de plus pour prendre le conseil de M. Andrews-Speed au sérieux. Je vous souligne que j'ai travaillé pendant près de 30 ans, dans des postes de haut niveau, pour un organisme de réglementation fédéral (la Commission canadienne de sûreté nucléaire). Je connais bien les difficultés reliées aux ententes qui doivent exister entre les différents intervenants au niveau fédéral et provincial afin de s'assurer que toutes les questions de sûreté soient correctement prises en compte durant toutes les phases d'un projet, c'est-à-dire à partir de la conception jusqu'à la mise hors service, en passant par la construction, la mise en service, et l'exploitation qui s'étend habituellement sur une période de 40-50 ans. On pourrait croire que la sûreté d'une centrale nucléaire n'a rien à voir avec la sûreté d'un oléoduc. À cela, je répondrais que même si la nature et l'ampleur des risques diffèrent grandement, les principes fondamentaux de sûreté s'appliquent autant à une centrale nucléaire qu'à un oléoduc... ou à un Airbus 380. En me basant sur mon expérience personnelle, je suis d'avis qu'il est de la plus haute importance que le cadre global de réglementation soit très rigoureux et complètement indépendant de l'industrie. Il doit aussi intégrer correctement toutes les exigences des différents organismes réglementaires qui ont un rôle à jouer pour assurer la sûreté des installations et ce, à toutes les phases du projet. Pour le moment, je ne suis pas convaincu que ces conditions soient réunies dans le cas de la réglementation de l'industrie pétrolière au Québec.

7. Pour terminer

Les quelques éléments de réflexion ci-dessus ne sont évidemment pas le résultat d'un examen exhaustif de tous les enjeux qui font partie d'une politique énergétique. Ils constituent en fait quelques exemples seulement des sujets qui ont attiré mon attention en écoutant les délibérations du 15 juin dernier. J'espère qu'ils vous seront utiles.

Pierre Marchildon